

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des DELIBERATIONS**

\*\*\*\*\*

**Nombre de membres en exercice : 26**

**Séance du 17 février 2026**

**Nombre de membres présents : 17**

*L'an deux mil vingt-six et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PLICQUE, Maire*

**Ont pris part à la délibération : 19**

Pour : 19  
Contre : 0  
Abstention : 0

**Présents**

*JP. CULOS, C. PAVAILLER, S. MAZAS, F. GARRIGUES,  
C. CLERGEAU, M.J. SCHIFANO, F. ESTEVES, M. PLANA,  
A. TAHRI, JC. MALTHE, C. SCHIFANO, J.F. MULLER, I. CERE,  
O. RACAUD, JC. LAPASSE, R.M MARTINEZ FUENTE*

**Date de la convocation**

11/02/2026

**Absents excusés**

*C. ROMERO, C. DEBONS, A. SECULA, S. PRADELLES, E. UMUTESI,  
ME RAYSSAC ORRIT, A. CIERCOLES, D. DOUMERC, H. DUTKO*

**Date d'affichage**

11/02/2026

**Pouvoirs**

*C. DEBONS à P. PLICQUE | H. DUTKO à R.M MARTINEZ FUENTE*

**Objet de la délibération n° 11-2026**

Commande publique – Fourniture et pose de  
Mobilier scolaire – Signature d'un accord cadre  
à bons de commandes

***Mme SCHIFANO Marie-José a été nommée secrétaire***

**Délibération n° 03**

Le Maire expose au Conseil que par un avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 28 novembre 2025 au JOUE, au BOAMP et aux journaux d'annonces légales emarchéspublics et la Dépêche du Midi, un appel d'offres ouvert a été lancé pour la fourniture et la pose de mobilier scolaire et d'équipement destinés aux groupes scolaires en application des articles L.2124 -2-et R.2124-2 1° du code de la commande publique.

Il précise qu'il s'agit d'un accord cadre à bons de commande mono attributaire, pour une durée de trois ans sans montant minimum et avec montant maximum sur toute la durée de l'accord cadre.

Cet accord cadre répond au besoin d'équiper en mobilier et autres équipements le nouveau groupe scolaire le Figuier (salles de classes, informatique, bibliothèque, salles communes, bureaux de direction, salles de restauration, salles de motricité etc) et de renouveler le mobilier de restauration scolaire (tables et chaises) de l'école élémentaire Comtesse de Ségur et de l'école maternelle Jean Louis Viguier.

La procédure d'appel d'offre est allotie comme suit :

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le : 23 FEV. 2026  
Et publication ou notification du : 23 FEV. 2026

Envoyé en préfecture le 23/02/2026

Reçu en préfecture le 23/02/2026

Publié le

ID : 031-213105737-20260217-112026-DE

Lots	Désignation	M
01	Mobilier scolaire élèves	130 000 euros HT
02	Mobilier scolaire enseignant	50 000 euros HT
03	Mobilier en mousse	20 000 euros HT
04	Mobilier de restauration scolaire	80 000 euros HT
05	Jeux/jouets éducatifs	5 000 euros HT
06	Sport et motricité	20 000 euros HT

La date limite de remise des offres avait été fixée au vendredi 9 janvier à 12 heures 00.

15 plis ont été remis pour les lots n°1, 2, 3,4 et 6 des lots. Aucun pli n'a été remis pour le lot 5. Ce lot peut être déclaré infructueux.

Concernant le lot n°5 jeux et jouets éducatifs, le code de la commande publique autorise la personne compétente pour signer le marché à abandonner la procédure de passation à tout moment avant l'attribution du marché en la déclarant sans suite pour infructuosité.

De plus, en présence d'un lot infructueux, le code de la commande publique permet notamment à l'acheteur de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables sous réserve que les conditions initiales du marché ne soient substantiellement modifiées.

Concernant les autres lots, à l'issue de l'analyse des offres au regard des critères de jugement des offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 30 janvier à 14h00 pour se prononcer sur l'attribution des marchés.

La commission d'appel d'offres a attribué les marchés aux entreprises suivantes :

N° et Intitulé du lot	ENTREPRISE	MONTANT ESTIME € HT	MONTANT ESTIME € TTC
Lot n° 1 Mobilier scolaire élèves	MOBIDECOR 42160 BONSON	48 088.43 €	57 706.12 €
Lot n° 2 Mobilier scolaire enseignant	MOBIDECOR 42160 BONSON	30 948.22 €	37 137.86 €
Lot n°3 Mobilier en mousse	CAMEL DIAM	7 936.04 €	9 523.25 €
Lot n°4 Mobilier de restauration scolaire	MOBIDECOR 42160 BONSON	36 186.62 €	43 423.94 €
Lot n° 6 Sport et motricité	CAZAL SPORT 67120 ALTORF	5 701.33€	6 841.59 €

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses article L.1414-1 et L.1414- 2

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal n° 64-2020 en date du 25 août 2020, portant délégation d'attributions au Maire pour la durée du mandat,

VU le rapport d'analyse des offres,

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 30 janvier 2026,

VU l'article R.2135-1 et l'article R.2122-2 du code de la commande publique,

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECLARE sans suite pour infructuosité la procédure pour le lot 5 jeux et jouets éducatifs pour les raisons présentées ci-dessus ;

Acte rendu exécutoire après

dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification du :

23 FEV. 2026

23 FEV. 2026

- AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire pour lancer publicité ni mise en concurrence ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'accord cadre relatif à la fourniture et la pose de mobilier scolaire et d'équipement destinés aux groupes scolaires avec les entreprises attributaires présentées dans le tableau ci-dessus pour le lot n°1, le lot n°2, le lot n°3, le lot n°4 et le lot n°6 ;
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces marchés ;
- PRECISE que chaque attributaire pressenti devra fournir les documents justificatifs prévus par le code de la commande publique dans le délai imparti par l'acheteur avant la signature du marché
- DECLARE que ce montant fait parti de l'Autorisation de Programme de la construction du groupe scolaire et des crédits de paiement 2026.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,



